

qui doit être conçu en fonction des ressources de la région. Cette région s'est préservée presque entièrement dans l'état où elle a toujours été, et nous essayons d'établir certains plans pour sa mise en valeur. A l'heure actuelle, la ville de Yellowknife n'a pas le pouvoir de céder les terrains situés dans son territoire. J'ai dit que je serais heureux de lui accorder ce privilège si on m'apportait un plan pour l'aménagement futur de la ville. Celle-ci compte maintenant 5,000 habitants, mais si on me présente un plan qui prévoit les besoins de 10,000 ou 15,000 personnes, et si je juge que ce plan pourra satisfaire tous les besoins de la population au point de vue de l'éducation, de l'industrie, de l'habitation et de l'approvisionnement d'eau, autrement dit, si le plan d'aménagement de la région réserve des terrains pour les jardins publics, alors je remettrai à cette municipalité le droit dont je dispose présentement. Je me propose de céder ce droit à toute municipalité qui présentera un plan d'aménagement, ou à toute municipalité qui démontrera qu'elle possède une conception de l'aménagement urbain qui protégera les générations futures. Je suis d'avis que, dans la gestion des ressources d'une région urbaine, on doit tenir compte autant que possible des besoins de la population. A l'heure actuelle, les décisions à prendre relativement à l'utilisation de chaque parcelle de terrain constituent l'une des responsabilités les plus lourdes du ministre. Par exemple, je puis recevoir une demande de quelqu'un qui veut construire un poste d'essence sur la grande route. Il faut que j'examine alors le plan et que je vois si la région a besoin d'un poste d'essence, ou si ce ne serait pas tout simplement un encombrement pour la grande route.

Tous ces petits détails sont un fardeau pour le ministre (ce qui ne devrait pas être), mais il faudra que je m'occupe de la région jusqu'à ce que l'administration locale soit assez forte et assez compétente pour organiser les travaux d'aménagement.

Le sénateur HIGGINS: Puis-je prendre la parole un moment. Vers 1950, l'association de chasse et de pêche de Terre-Neuve, dont je me trouve être le président, a organisé une semaine sur la vie en forêt. J'ai écrit au ministère de l'Agriculture pour demander de l'aide et des conseils. On m'a fait parvenir neuf films magnifiques sur la faune. On a même insisté pour payer les frais d'expédition aller et retour. Nous avons présenté ces films à 12,000 élèves des écoles de Saint-Jean et tous ont pris un vif intérêt aux merveilleuses ressources naturelles du Canada. Ne serait-il pas possible de présenter de temps à autre des films de ce genre à la télévision, étant donné la médiocrité de certains programmes qu'on nous présente à l'heure actuelle? Non seulement les enfants mais les grandes personnes les verront et ils se rendront compte que notre pays offre des richesses inestimables. En plus des régions sauvages, vous pourriez montrer les lacs dont vous parlez.

Je propose que le gouvernement ne fasse aucune concession de terrain sans réserver pour le public le terrain qui se trouve sur le bord des rivières, sur une largeur de 60 ou 100 pieds, ou plus. C'est ce que nous faisons à Terre-Neuve. Aucune concession de terrain n'est faite sans cette réserve, et il en résulte que tous les lacs et toutes les rivières sont accessibles au public.

Vous avez certainement des films très intéressants sur la vie en forêt, les lacs et les rivières du Canada qui intéresseraient grandement le public et qui seraient certainement plus profitables que ce qu'on nous présente actuellement à la télévision.

Le sénateur BRADETTE: Nous avons maintenant de bons programmes sur nos ressources naturelles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je veux tout d'abord adresser des éloges au ministre pour l'intérêt et la compréhension qu'il manifeste à l'égard de la situation générale et du besoin qui se fait sentir de conservation et de mise en valeur de nos ressources. Je reconnais que la juridiction est une question délicate qui doit être traitée avec circonspection, mais n'est-il pas vrai que dans ce domaine certaines directives